

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois... 5 fr.
 Six mois... 9 fr.
 Un an... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
 M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fait est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	3 » 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir. }
 Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 7 Mars 1876.

Les ballottages pour la nomination de la Chambre des députés viennent de produire, avant-hier dimanche, des résultats à peu présidentiels à ceux des élections du 20 février. Nous devons dire, cependant, que les radicaux ont obtenu proportionnellement un peu plus de suffrages que précédemment. Les bonapartistes ont eu 27 nominations, ce qui leur donne un total de 80 membres environ dans la Chambre des députés. Ils annonçaient depuis plusieurs mois qu'ils allaient être les maîtres. Or, même en s'alliant aux radicaux, suivant leur habitude, au sein de l'Assemblée nationale, ils ne constitueront qu'une minorité impuissante, en face d'une majorité républicaine modérée de 350 votants. Triste résultat pour le parti de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France ! Toutes ses criaileries et toutes ses forfanteries ne changeront rien à la vérité des choses.

En vérité, que peuvent vouloir et que peuvent oser maintenant les bonapartistes ? N'ont-ils pas dit sur tous les tons, avant les élections, qu'ils étaient prêts à s'incliner devant le suffrage universel ? Or, le suffrage universel a parlé, il a condamné l'Empire. Les partisans de cette forme de gouvernement n'auraient plus qu'à reconnaître le fait accompli ; nous les connaissons trop pour penser qu'ils soient disposés à suivre cette voie. Ils sont en révolte ouverte contre la France, depuis plusieurs années ; et il est à croire qu'ils persisteront dans cette politique audacieuse. Heureusement, ils ne sont point redoutables, et leurs menées sont plutôt un scandale qu'un péril. Si nous nous occupons d'eux c'est parce que le département du Lot appartient à cette région du Sud-Ouest de la France, où les douleurs de l'invasion n'ont point été senties, et où la crédulité publique est encore drape des agents du bonapartisme. L'immense majorité de la Nation a condamné cette secte ; mais en qualité de français du Lot, nous nous faisons un devoir de montrer à nos compatriotes qu'il n'est point digne d'eux de constituer en quelque sorte une succursale de la Corse au milieu de nos cantons si laborieux et si honnêtes.

On lit dans le Journal de Paris :

M. Gambetta vient de prononcer à Lyon un grand discours, qui a évidemment la prétention d'être le programme de la majorité républicaine de la nouvelle Chambre des députés. A ce titre, il mérite d'être lu avec attention. L'orateur proteste de son respect pour la Constitution et pour les pouvoirs qu'elle a conférés à M. le maréchal de

Mac-Mahon. Il qualifie de factieux ceux qui voudraient renverser du pouvoir le chef actuel de l'Etat, avant l'expiration légale de ses pouvoirs. C'est une déclaration dont il est bon de prendre acte.

Tout en exhortant ses coreligionnaires politiques à la patience, M. Gambetta réclame cependant en leur nom certaines mesures qui, suivant lui, ne sauraient être différées : par exemple, l'épuration du personnel administratif, et l'abrogation de la loi qui donne au gouvernement le droit de nommer les maires. Il obtiendra certainement satisfaction du nouveau cabinet sur ces deux points. Mais il pousse en même temps à la guerre contre ce qu'il appelle le parti clérical, c'est-à-dire, au fond, contre le catholicisme. Nous doutons que les hommes politiques du centre gauche le suivent bien loin dans cette voie.

Le Journal de Paris aurait dû dire qu'il était parfaitement certain que tous les adhérents modérés de nos institutions républicaines refuseraient catégoriquement et résolument de s'engager dans une voie hostile à la religion. Il faut laisser à l'Empire la persécution contre l'Eglise catholique : c'est un monopole dont il est digne, d'après tous les précédents de la famille Bonaparte. La République n'a rien à gagner à s'écarter du terrain de la tolérance et de la liberté.

Paris, 6 mars, 11 h. 30 m.

Seine. — MM. Tirard, Spuller, Frébault, Decazes, Germain Casse, Farcy, Allain-Targé, Bamberger, Talandier, Deschanel, élus.

Haute-Garonne. — MM. Constant, Duportal, d'Aguesvives, E. Cazes.

Eure, Louviers. — M. Raoul Duval.

Bordeaux. — M. Sansas, élu.

Pontivy. — M. de Mun, élu.

Ajaccio — M. Rouher, élu contre le prince Napoléon.

Tout mauvais cas est niable ; jamais ce proverbe ne fut plus vrai qu'en ce moment. Plusieurs députés, classés comme bonapartistes par les journaux du parti, ont protesté contre cette qualification. Nous citerons parmi eux MM. Acloque, Cibiel, de Ladoucette et Rendu. M. Ponsard, député de Châlons, écrit à son tour au Journal de la Marne :

Monsieur le directeur,

Plusieurs journaux me classent parmi les bonapartistes. J'entrerai à la Chambre avec le titre que j'ai pris et qui est le seul qui me convienne, c'est-à-dire conservateur constitutionnel, je pourrais ajouter libéral. N'ayant aucun engagement avec n'importe quel parti, je serai moi, et n'entends relever que de ma conscience. J'irai m'asseoir dans le groupe qui soutiendra le mieux les grands principes sociaux, garantis par la Constitution et le maréchal de Mac-Mahon, président de la république.

Agréer, etc.

PONSARD.

Il est certain que si les radicaux viennent demander l'amnistie ou telle autre mesure contenue dans le programme minimum ou maximum des comités révolutionnaires, leur proposition sera écartée à une immense majorité et enterrée pour plusieurs années. Rien de plus judiciaire et de plus raisonnable. Les radicaux seront en trop petite minorité à la Chambre des députés pour pouvoir y faire triompher aucun point de leurs programmes ; mais, alors même qu'avec l'aide des bonapartistes ils parviennent à enlever un vote de surprise, le Sénat ne serait-il pas là pour en arrêter immédiatement l'effet ? On semble toujours oublier que dans la Constitution actuelle les entraînements de majorité sont impossibles, grâce à la division du pouvoir législatif. En supposant — ce qui n'arrivera pas — que les partis violents s'emparent de la Chambre des Députés, le pouvoir exécutif et le Sénat leur opposeraient une résistance invincible. La situation serait grave sans doute, mais elle n'aurait rien de désespéré.

Nous refusons donc de céder aux instances des journaux qui nous pressent de confesser notre erreur et de reconnaître avec bonne foi que nous nous sommes trompés lorsque nous avons cru la République conservatrice assez forte pour vaincre les radicaux.

Journal des Débats.)

ESPAGNE

Plusieurs milliers de carlistes sont déjà entrés en France, et sont dirigés sur un grand nombre de villes, depuis Albi jusqu'à Rennes.

Don Carlos est arrivé en Angleterre après avoir traversé la France.

Voici sur l'entrée de don Carlos et des carlistes une correspondance intéressante :

Le sous-préfet de Mauléon, prévenu la veille par la dépêche à l'adresse du général Pourcet, attendait don Carlos à son entrée en France. Ce fonctionnaire et le prétendant sont arrivés à Mauléon le lundi soir, à six heures, par un temps magnifique, en voiture découverte et sans escorte.

L'attitude du prince était calme et digne. C'est, du reste, un beau type, et nos Basquaises l'ont trouvé caballero accompli ; elles n'ont pu critiquer, dans toute sa personne, que ses dents, d'une teinte légèrement bistrée. (Les femmes voient tout).

Déjà, depuis la veille, Mauléon était encombré de soldats carlistes qui ne voulaient pas croire que leur roi eût renoncé à la lutte. J'ai remarqué, entre autre, un vieil officier, grièvement blessé dans de précédents combats, qui, se soutenant à peine, affirmait à tous que son roi n'abandonnerait jamais ses partisans, et que sa situation dans les montagnes de la Navarre restait inexpugnable.

Aussi faut-il renoncer à peindre la stupeur du vieux partisan quand il vit de ses propres yeux que don Carlos avait déserté la lutte et fui devant les libéraux. Les anciens soldats du prétendant gardèrent sur son passage un profond et respectueux silence.

Un dîner offert à la sous-préfecture réunissait, le soir, le prince et son état-major, qui était arrivé quelques heures après lui.

M. de Nadaillac, préfet des Basses-Pyrénées, venu lui-même à la rencontre du prétendant, repartit avec lui le mardi matin à onze heures précises.

Ici se place une scène que je ne dois pas passer sous silence ; je veux parler des adieux du prince à

son état-major, composé d'au moins quinze officier généraux. Après le baise-main traditionnel, don Carlos s'adressa, en termes émus à ses compagnons d'armes ; ses paroles peuvent se résumer ainsi : « La fortune nous a trahis ; mais nous sommes assez jeunes pour espérer des jours meilleurs. Au revoir, à Madrid ! » Un triple hurrah de viva et rey ! accueillit cette allocution, qui exprime, du reste, parfaitement les sentiments dont paraissent animés, non-seulement les officiers, mais encore tous les soldats carlistes.

Don Carlos, en quittant Mauléon, s'est dirigé sur Pau.

Les soldats carlistes continuent à traverser notre contrée par Tardets, Saint-Jean-Pied-de-Port et Mauléon. Depuis trois jours, il en est passé 8,000 environ. Leur tenue et leur attitude sont dignes d'être notées : bien que, pour la plupart, ils n'aient pas d'uniformes, ils n'ont pas trop l'air de soldats en déroute, ils sont gais, alertes et, détail caractéristique qui peint parfaitement la nation espagnole, ils se sont bien gardés d'oublier à la frontière leur compagne inséparable, leur vieille amie d'enfance, la guitare. En effet, sur une troupe de 500 hommes, on en remarque au moins une vingtaine qui sont munis de ces instruments, suspendus à l'épaule sur laquelle se drape avec ampleur la couverture bigarrée qui ne les quitte jamais, même dans les plus chaudes journées.

J'ajoute que la musique militaire du régiment royal navarrais n'a pas non plus abandonné ses instruments, puisque aujourd'hui, mercredi, elle a traversé les rues de Mauléon en donnant une aubade devant chaque poste.

La musique est décidément une belle et bonne chose, puisqu'elle console les vaincus et leur offre en même temps un moyen de faire appel à la générosité toujours inépuisable de nos populations françaises.

Chronique locale

et méridionale.

Dans le tableau des élections du Lot, donné dans notre dernier numéro, à l'arrondissement de Figeac, une transposition de noms attribue les voix de M. Teilhard à M. de Lamberterie et vice versa celles de M. de Lamberterie à M. Teilhard. Nos lecteurs avertis feront très facilement cette rectification.

Cour d'assises de la Dordogne.

(SESSION EXTRAORDINAIRE).

Présidence de M. DE FORCADE, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.

L'AFFAIRE GARRIGUE.

Samedi dernier se sont ouverts, à Périgueux, les débats de la grave affaire de Saint-Julien-de-Lampon. Il s'agit, on se le rappelle, du crime d'empoisonnement commis, d'après l'accusation, par un jeune médecin, M. le docteur Garrigue, sur la personne de son père, avec le concours de sa mère et d'un domestique.

L'heure de l'ouverture de l'audience avait été fixée à onze heures ; dès dix heures, une foule considérable garnissait les abords du palais de justice. La salle des assises était remplie longtemps avant l'entrée en séance de la Cour.

On remarquait plusieurs représentants de la

presse parisienne. De nombreuses places, réservées dans le prétoire, ainsi que derrière les sièges de la Cour, étaient occupées par diverses notabilités de la ville.

Tous les regards se portent sur des accusés, notamment sur le docteur Garrigue, qui est brun, grand, d'apparence vigoureuse, irréprochablement vêtu de noir, et portant toute la barbe.

L'audience s'est ouverte à onze heures et quart, sous la présidence de M. de Forcade, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux, assisté de MM. Dubois et Pichon, juges au tribunal civil de notre ville.

Le siège du ministère public était occupé par M. de Gabrieli, procureur général près la Cour d'appel de Bordeaux, assisté d'un de ses substituts.

En la longueur présumée des débats, M. le procureur général a requis l'adjonction d'un troisième assesseur à la Cour et de deux jurés supplémentaires aux douze titulaires. La Cour a fait droit à cette demande, et M. Souffron, juge suppléant, a été désigné pour remplir les fonctions de troisième assesseur.

Il a été procédé ensuite au tirage au sort des jurés. Le ministère public a exercé de nombreuses récusations.

Après l'appel des jurés, qui tous étaient présents, M. le président a procédé à la constatation de l'identité des accusés.

Catherine Couturié, veuve Garrigue, âgée de 52 ans, sans profession, est née à Carlux, arrondissement de Sarlat.

Guillaume Garrigue, âgé de 32 ans, docteur-médecin, est né à Saint-Julien-de-Lampon, canton de Carlux, arrondissement de Sarlat.

Jean Issier, âgé de 37 ans, menuisier, est né à Archignac, canton de Salagnac, arrondissement de Sarlat.

En prévision des dépositions qui pourront être faites en patois sarladais, que M. le président et M. le procureur général déclarent ne pas comprendre, M. Jouanel, commis-greffier à Sarlat, a été choisi pour servir d'interprète. Il a prêté serment en cette qualité.

Sur l'ordre de M. le président, lecture a été ensuite donnée de l'acte d'accusation, qui est ainsi conçu :

Acte d'accusation.

« Jean Garrigue eut deux fils de son mariage avec Catherine Couturié : l'un mourut à Poitiers, à la suite de la guerre de 1870 ; l'autre, Guillaume, qui paraît avoir eu une part plus grande dans des préoccupations d'avenir, vint, après un séjour de sept années à Paris, exercer la médecine aux Michials, commune de Saint-Julien-de-Lampon, où habitaient ses parents.

L'harmonie la plus parfaite n'avait pas toujours régné dans la maison Garrigue. Catherine Couturié avait déserté plusieurs fois le domicile conjugal, mais le retour du fils fut le signal de discussions plus fréquentes, dont le dénouement devait être fatal à Jean Garrigue.

Il avait compromis sa fortune pour donner à Guillaume les moyens de se faire recevoir docteur en médecine, et l'ingratitude devait être la seule récompense des lourds sacrifices qu'il avait faits. Son fils, s'étant marié hors de la commune de Saint-Julien, alla vivre au Roc (Lot), dans la famille de sa femme, et le 6 juin 1873, Catherine Couturié quitta à son tour les Michials pour habiter d'abord à Sarlat, puis au Roc, chez son fils, laissant son mari seul avec la nommée Deyris, sa tante et bienfaitrice. Elle ne réintégra le domicile conjugal que dans les premiers jours du carême de l'année 1874.

Dans cet intervalle, elle avait obtenu sa séparation de biens et provoqué infructueusement sa séparation de corps.

L'isolement de Garrigue ne fut pas cependant pour lui un gage de tranquillité ; sa femme n'était pas partie sans espoir de retour, elle venait fréquemment aux Michials, sous prétexte de donner des soins à la veuve Deyris, et c'était ordinairement chez les Lamothe ou les Espitalié qu'elles se voyaient ; là, elles causaient à voix basse, ainsi que le déclare Jeanne Pégiv, profitant des absences de son mari, elle s'introduisait dans la maison pour voler de l'argent, du linge et des denrées. Liée d'une étroite amitié avec l'épouse Espitalié, qui était regne familièrement aux Michials, elle entretenait dans la maison conjugale, par elle et la femme Deyris, des intelligences qui devaient bientôt servir ses coupables projets.

Au mois de janvier 1874, Garrigue raconta qu'on avait voulu l'empoisonner en mettant du vitriol dans son bouillon ; il en prévint la gendarmerie de Carlux, qui se transporta aux Michials avec M. le juge de paix ; on saisit une bouteille pleine de ce bouillon, et l'analyse chimique y a découvert une forte dose de sulfate de cuivre à seize centigrammes par cuillerée.

Cette tentative affecta péniblement l'esprit de Garrigue, qui, quelques jours après, en parlait à sa sœur, l'épouse Deval du Caminél ; et, sous l'empire d'un secret pressentiment, lui recommandant de ne pas le laisser enterrer sans faire examiner son

cadavre. Il était alors poursuivi en saisie immobilière, et au résultat de ces poursuites qui, comme l'instruction l'a établi, furent exercées à l'instigation de son fils et de sa femme, tous ses biens passèrent sur la tête de Guillaume Garrigue, qui s'en rendit adjudicataire à la barre du tribunal le 13 mars 1874.

C'est vers cette époque que Catherine Couturié revint spontanément aux Michials, et comme l'épouse Lamothe s'étonnait de cet acte de soumission conjugale, elle répondit : « Il serait bien malheureux que je ne pusse pas revenir dans ma propriété et que je fusse obligée de continuer à vivre chez les étrangers ; quoiqu'il arrive, je veux revenir, du reste, le tribunal m'y a condamnée. »

Son retour fut marqué par un fait qui est utile de signaler : le 10 mai 1874, Jean Garrigue fut condamné pour coups et blessures envers sa femme, à la suite d'une instance correctionnelle où furent, comme principaux témoins, ceux-là mêmes qui devaient être poursuivis plus tard pour complicité d'empoisonnement.

Cet incident eut pour conséquence une rupture complète entre les deux époux ; néanmoins, ils continuèrent à vivre sous le même toit, et bien qu'ils occupassent deux parties de la maison distinctes l'une de l'autre, les repas de Garrigue étaient préparés par sa femme, sa situation aux Michials était d'ailleurs fort amoindrie, en perdant la propriété de ses biens, il avait perdu son autorité ; il n'était pas maître au logis ; les domestiques de son fils répondaient à ses observations par des menaces et souvent par des coups.

Dans la maison se trouvait un certain Issier, dont le rôle était assez peu défini ; investi de la confiance du fils Garrigue, il n'avait pour le travail d'autre règle que son bon plaisir, allant à la chasse ou courant les auberges, il était toujours bien accueilli au retour, et on le voit, avant comme après le crime, s'imposant aux domestiques et jouissant d'un crédit tel que Garrigue et la plupart des habitants de la commune le soupçonnaient d'entretenir des relations coupables avec Catherine Couturié. Dans des scènes fréquentes avec Jean Garrigue, Issier était allé jusqu'à le menacer de mort, sans que le fils intervint et le chassât de la maison.

Là ne devait pas se borner l'ingratitude de ce fils dénaturé.

Dépourvu de tous ses biens, Garrigue père demanda des aliments à son fils, qui le lui refusa. Il fallut plaider, et le 4th juillet 1874 le tribunal imposa à Guillaume Garrigue l'obligation de servir à son père une pension annuelle de 600 fr. ; en sortant de l'audience, exaspéré, l'accusé s'écria : « Cette pension, je ne la paierai pas, je trouverai bien le moyen de m'en affranchir. » M^e Tournier, avocat, qui rapporte ce propos, ajoute qu'il en fut vivement impressionné.

Depuis ce jour, les accusés ne cachaient plus les vœux qu'ils formaient pour la mort du malheureux Garrigue. Sa femme disait à l'épouse Lamothe : « Je voudrais bien trouver quelqu'un qui m'aiderait à tuer mon mari, » et, plus tard, à la femme Espitalié : « Mon mari est allé aujourd'hui à Sarlat, il faut nous poster au champ de Planiol, sur le rocher qui domine le chemin, nous lui jeterons une grosse pierre sur la tête, et personne ne saura qui l'a tué. »

A Espitalié, elle disait : « Oh ! le goujat ! vous devriez bien, lorsqu'il viendra vous voir, lui donner un coup de fourche dans le ventre, et le jeter ensuite sous les bœufs, on croirait ainsi qu'ils l'ont éventré. » Enfin, au fils Espitalié, elle offrit quatre pièces de cinq francs pour qu'il tirât sur son mari un coup de pistolet.

Aux Michials, elle amenait les domestiques contre lui : « Entre vous tous, leur disait-elle, vous devriez bien le tuer. »

Guarrigue fils, de son côté, ne tenait pas aux familiers de la maison des propos moins significatifs. « Surveillez-le, disait-il à Issier, et si il fait mine de battre ma mère, prenez une barre et tuez-le. Maintenant qu'il a cette pension, il nous fera manger tout ce que nous avons. Je voudrais bien qu'il fût mort. »

Ces excitations ne demeurèrent pas stériles, elles eurent pour effet de faire partager à ceux qui en étaient l'objet les désirs homicides de Garrigue. Ainsi, Garrigue père disait-il un jour à Veysière : « Je ne suis pas tranquille, j'ai beaucoup de chagrin ; je suis bien à charge. »

Ces pressentiments devaient bientôt se réaliser. Vers la fin du mois de septembre 1874, après avoir mangé un morceau de lièvre que sa femme lui avait réservé, il fut pris de vomissements violents, et, dès ce jour, sa santé déclina rapidement. Il avait constamment envie de vomir. Sa soif était inextinguible, et il éprouvait des accès de délire, pendant lesquels il se dressait sur son lit ou se roulait sur le plancher. Chaque fois qu'il avalait une tisane, ses muscles se raidissaient, et il rendait par la bouche un liquide noirâtre.

Appelé le 13 octobre auprès du malade, le docteur Montméja fut surpris des ravages rapides du mal ; il crut à un empoisonnement par une substance irritante. Trois jours après, le 17 octobre 1874, Jean Garrigue succomba.

Quelques heures après, le cadavre fut mis, sur les ordres de Garrigue fils, dans un cercueil qu'Issier avait fabriqué à la hâte, et le soir le feu brûla une

des planches du devant, sans qu'on pût savoir la cause de cet incendie, au sujet duquel le silence fut recommandé à tous les témoins.

Le lendemain, Issier, qui, pour faire entrer le cadavre dans le cercueil, l'avait frappé à coups de pieds, en disant : « Parle donc, Garrigue, parle donc ! » voulut le porter au cimetière, et comme le témoin Contival s'offrait à le remplacer : « Je lui ai promis, déclara Issier, de le porter jusqu'à la Chapelle, jusqu'à Mareuil et même jusqu'à Souillac, si le fallait. »

De sourdes rumeurs s'élevèrent bientôt, et lorsqu'on vit éclater la joie indécente des accusés et de leurs amis, elles prirent un tel caractère d'intensité, qu'il devint nécessaire de procéder à une exhumation, qui eut lieu le 2 novembre suivant.

L'expertise a démontré que Garrigue avait succombé à l'ingestion de l'arsenic, trouvé en quantité considérable dans ses organes.

La veuve Garrigue et la veuve Deyris furent immédiatement arrêtées, et les découvertes de l'instruction amenèrent les arrestations successives d'Issier, de femme Espitalié, de Garrigue fils et de Céleste Espitalié, contre lesquels semblaient s'élever les charges les plus graves.

Il fut établi que le 3 janvier 1874 avant d'aller à Souillac, Garrigue père avait préparé la soupe, dont il avait mangé une partie ; le soir, à son retour, il voulut manger le reste, mais à la première cuillerée il fut frappé de la couleur bleuâtre et du goût étrange du bouillon.

Soupçonnant le danger qu'il avait couru, il mit sous clef une certaine quantité de ce bouillon, où les experts trouvèrent une dose considérable de sulfate de cuivre ; Garrigue ne douta pas un instant que sa femme ne fut l'auteur de la coupable tentative à laquelle il venait d'échapper, et, peu de jours après, à Sarlat, à M. Chassaing, qui l'engageait à se réconcilier avec sa femme : « C'est impossible, elle a cherché récemment à m'empoisonner. »

Il est certain que ce jour-là et le précédent, 2 et 3 février, la femme Garrigue était venue aux Michials.

Le 2, pendant que son mari était à Souillac, elle pénétra dans la chambre, en passant par le trou qui existe au mur séparatif des deux greniers et en sortit par la fenêtre ; puis, craignant que cette fenêtre restée ouverte n'éveillât les soupçons de son mari, elle envoya le fils Espitalié la fermer et lui fit cadeau d'une chemise.

Le même jour, la femme Labrot l'aperçut au bas de l'escalier qui conduit à la chambre de Garrigue.

Le 3, Caderaille la vit se diriger vers la maison Espitalié, portant quelque chose dans son tablier ; elle lui demanda ce qu'on faisait au four de Pécheyran. « Les Lamothe font cuire leur pain, » répondit-il. « Alors, reprit-elle, je ne passerai pas par-là, afin de ne pas être vue, » et elle lui recommanda de ne pas dire qu'il l'avait rencontrée. Le même jour enfin, l'épouse Lamothe la rencontra près de son jardin. La femme Garrigue lui demanda si elle irait le lendemain à la messe au Roc, et, sur sa réponse affirmative, elle ajouta : « Tâche de me rendre compte de ce qu'il y aura de nouveau aux Michials. »

Pressée par ces témoignages, la veuve Garrigue n'a pu persister dans ses premières dénégations ; elle a reconnu être allée aux Michials, le 2 et le 3 janvier, tout en soutenant avoir passé la journée du 3 chez les Lamothe. Mais la femme Lamothe lui a donné sur ce point un démenti formel, et l'épouse Espitalié chez qui elle a dû aller, se borne à dire qu'elle n'a gardé nul souvenir de sa visite.

Toutes ces circonstances, irrévocablement établies accusent hautement la veuve Garrigue, qui n'en était pas, d'ailleurs, à son coup d'essai. A cette tentative avortée, il en faut joindre deux autres : l'une remontant à deux ou trois ans, et que la femme Espitalié a dénoncée ; l'autre, dans le courant de l'été 1874, indiquée par Garrigue fils, sans autre éclaircissement. Encouragés par l'impunité dont ils avaient joui jusque-là, les accusés tentèrent ils d'accomplir enfin leurs coupables projets. La femme Garrigue ne pouvait plus contenir son impatience ; elle s'emporta jusqu'à dire un jour à son mari : « Je saurais bien le faire sortir de la maison, dussé-je l'empoisonner pour cela. »

Vers la fin de septembre 1874, on se réunit aux Michials pour manger un lièvre en l'absence de Garrigue père, des résolutions importantes devaient sortir sans doute de cette réunion, car Issier, qui travaillait ce jour-là chez les Espitalié, les quitta brusquement, disant qu'une importante affaire l'appelait d'urgence aux Michials. Pendant ce repas, auquel Garrigue fils, à vaine prétention n'avoir pas assisté, sa mère, mit de côté deux portions de lièvre et en envoya un autre par Issier à la femme Espitalié ; lorsque son mari entra, elle le suivit dans sa chambre, apportant le morceau mis de côté pour lui ; Garrigue le mangea-t-il le soir même ou seulement le lendemain matin, comme le dit le témoin Veysière, ce point importe peu : toujours est-il qu'après avoir mangé Garrigue vomit abondamment, et que depuis, ce moment, son estomac devint incapable de digérer aucun aliment. Il ne se trompait pas, au reste, sur la cause de son mal : « Je souffre beaucoup, disait-il à la femme Espitalié, depuis que j'ai mangé le lièvre. Ils m'ont manqué la première fois, disait-il encore au témoin Rode, mais cette fois je suis sûr. »

En effet, le débris de jour en jour, la tisane

même qu'il absorbait provoquait chez lui des vomissements et des convulsions ; et il est avéré que les tisanes étaient préparées par la femme Garrigue, et présentées au malade par Issier ; la femme Garrigue était tellement possédée du désir de voir mourir son mari, que, durant sa maladie, elle dit un jour à ses domestiques qui chaulaient du blé, en leur montrant de l'eau vitriolée : « Voilà du bouillon qui irait bien pour achever de guérir mon mari. »

Le 13 octobre, le docteur Montméja vint visiter Garrigue ; il le trouva assis dans sa chambre, ayant à côté de lui un broc plein d'eau.

« Je souffre beaucoup dit-il, depuis hier, j'ai soif, j'ai bu plus de dix litres d'eau ; j'ai un feu qui me dévore depuis la gorge jusqu'aux entrailles. L'état du malade parut alarmant au docteur, sans qu'il pût, toutefois, se prononcer sur la cause de la maladie ; il prescrivit une potion calmante de sirop de tolu et une application de sangsues et se retira. En sortant, il rencontra Garrigue fils, auquel il exposa la gravité de la situation, et l'engagea vivement à venir voir son père. Garrigue fils s'y refusa et s'obstina à dire que son père était pochéardé.

Le lendemain, la femme Garrigue envoya la jeune Céleste Espitalié acheter à Souillac la potion prescrite. Cette jeune fille revint en passant par le Roc, et dès que Veysière, qui reçut d'elle le flacon, en eut administré une cuillerée au malade, celui-ci fut pris d'un nouvel accès ; sur quoi la femme Garrigue dit le soir aux veilleurs : « Donnons-lui de cette potion, puisqu'elle lui fait mal. » Ces veilleurs étaient Espitalié et Issier, et celui-ci mettait un grand soin à ne pas céder sa place au cheval de Garrigue, bien que Rode et Caderaille se fussent offerts, à le remplacer ; à l'un de ces deux témoins, la femme Garrigue répondit : J'aurais besoin d'un veilleur qui l'escorfiât cette nuit. » Quand à elle, malgré les instances de son mari, elle refusa de venir coucher dans la chambre du malade, sous divers prétextes, et finit par dire que lorsqu'elle avait été malade, elle s'était soignée elle-même, et que les autres devaient en faire autant.

Dans la nuit qui précéda la mort, après une crise plus violente, Garrigue appela sa femme et lui reprocha de l'avoir fait empoisonner. L'accusée ne protesta pas contre ce reproche et se retira sans y répondre. Un peu plus tard, elle administra une dernière tasse de tisane à son mari, qui mourut deux heures après ; sans avoir vu le docteur Montméja, qu'il avait vainement demandé au milieu des gens qui avaient ouvertement souhaité sa mort, et délaissé par son fils, qui avait obstinément refusé de lui apporter le secours de son art.

La suite au prochain numéro.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Un concours général pour le surnumérariat de l'Administration des Postes aura lieu le jeudi 6 avril 1876.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 18 à 25 ans sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1^m 54 peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics, comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

La même latitude est accordée aux aides assermentés ayant participé pendant trois ans au moins au service des Postes.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, Chef du service des Postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

Aucune demande ne sera plus reçue après le 30 mars.

Nous recevons de plusieurs habitants de Pradines la note suivante, en réponse à la lettre de l'Instituteur Simonis :

Monsieur le rédacteur,

En réponse à la prétendue rectification que vous a adressée M. Simonis, instituteur et secrétaire de la mairie de Pradines, nous soussignés, vous prions d'insérer la note suivante :

Nous maintenons, dans tous ses termes, notre première déclaration et avons la conviction que M. Simonis, n'échappera pas au verdict de l'opinion publique. Il.

Pilat, Couailliac, Capy.

Le *Messenger de Toulouse* annonce la mort de M. Vidal-Blache, inspecteur d'Académie.

M. Vidal-Blache est mort le 4th mars presque subitement d'une attaque d'apoplexie. Cette mort a causé en ville et dans tout le corps enseignant une profonde et douloureuse impression.

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne*.

75 carlistes, venant de la frontière par Orthez sont arrivés jeudi soir à Montauban par le train de 8 heures. Parmi eux se trouvent huit officiers, un

prêtre et plusieurs dames, d'officiers. On assure qu'un autre détachement arrivera ce soir ou demain.

On annonce la mort de M. Maignol, curé de Rouffilhac, décédé le 23 février dans sa 72^e année.

Par décision de Monseigneur, ont été nommés : curé de Rouffilhac, M. l'abbé MAIGNOL, vicaire de Saint-Siméon de Gourdon ; — vicaire de Saint-Siméon de Gourdon, M. l'abbé COUDERC.

Le Journal officiel publie un décret en date du 4 mars, qui nomme :

M. Delpi, procureur de la république près le tribunal de Gourdon

M. Delord, procureur de la république près le tribunal civil de Marmande, en remplacement de M. Cénac-Montaut non-acceptant ;

M. Pellefigue, substitut près le tribunal d'Auch ;

M. Briancou, juge suppléant près le tribunal d'Agen ;

M. Mouille, juge suppléant près le tribunal de Miranda ;

M. Molinier, vice-président du tribunal d'Albi, en remplacement de M. Dasté, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé vice-président honoraire.

M. Vacquier, juge près le tribunal d'Albi.

M. Pinel de Truilhac, juge à Gaillac.

A son audience du 25 janvier 1876, le tribunal de simple police de Cahors, a prononcé 24 condamnations savoir :

- 3 pour bruits et tapages injurieux ;
1 pour ivresse manifeste ;
3 pour infractions aux règlements sur la police des mœurs ;
6 pour contravention à l'ordre dans les marchés ;
3 pour divagation des chiens non muselés ;
2 pour infraction à la police du roulage ;
1 pour infraction aux règlements sur la Bouche-rie ;
1 pour embarras de la voie publique ;
4 pour défaut de balayage.

Le ministre des travaux publics vient d'envoyer de nouvelles instructions à tous les ingénieurs chargés des voies de grande communication. Il y recommande tout particulièrement à ses fonctionnaires de veiller au bon entretien des plantations routières, et de ne remplacer les arbres morts que par des sujets dont l'essence convient le mieux à la nature du sol.

S'il faut en croire plusieurs journaux, M. Dufaure se proposait d'adresser aux chefs des parquets une circulaire pour les inviter à appliquer rigoureusement la loi sur l'Internationale.

On nous écrit de Gourdon : Un jeune homme de 20 ans à peine s'est suicidé lundi dernier, sur la commune de Carluet. On ne sait à quelle cause attribuer cet acte de désespoir.

Il y a quelques jours on a conduit à la maison d'arrêt, un individu plus que septuagénaire sous la prévention de rupture de ban. Ce malheureux a passé près de 50 ans en prison ! Il compte 42 condamnations à son casier judiciaire. Il était depuis plusieurs années en résidence à Gramat ; au mois d'août dernier, il disparut, procès-verbal fut dressé de son absence non autorisée et il fut condamné en police correctionnelle par le tribunal de Gourdon, à 3 mois d'emprisonnement. Il y a environ un mois cet individu a reparu à Gramat, la gendarmerie l'a conduit devant les autorités à Gourdon. Il a expliqué qu'à l'occasion de son départ sans permission de Gramat, il avait été saisi sur l'arrondissement d'Aurillac et condamné par le tribunal de cette ville à 2 mois de captivité ; ce fait était resté ignoré des magistrats de Gourdon, de même que les juges d'Aurillac n'avaient pas connu la condamnation de Gourdon, à raison de ce que le contrevenant était originaire de Lyon où était son casier judiciaire. Dans ces circonstances, l'individu a été relaxé.

BRUNEL.

On lit dans le Courrier de la Lozère : Hier, 22 février, dans la soirée, les gendarmes Stey et Johnny étant en ronde de nuit

sur la route de Balsièges, se trouvaient vers les onze heures aux environs du Pont-Neuf. Là Johnny eut besoin de s'arrêter un instant. A peine eut-il mis pied à terre que son cheval s'échappa au galop. Stey se lança à sa poursuite malgré l'obscurité profonde qui régnait. A l'angle du pont, il manqua le contour et tomba dans le Lot avec sa monture. Il y avait en ce moment trois mètres d'eau dans la rivière. Le cavalier disparut dans le courant, on ne l'a pas encore retrouvé. Le cheval regagna le bord. Il y est resté jusqu'au matin. Des passants l'ayant vu s'approchèrent de lui ; mais sans s'éloigner de la rive, il ne voulut pas se laisser saisir par eux. Ce n'est que lorsque la gendarmerie est allée sur les lieux qu'il s'est laissé prendre ; il ne s'est rendu qu'à l'uniforme. Quant au cheval de Johnny il était rentré tout seul à la caserne de Mende, où son maître arriva un peu plus tard sans se douter de ce qui s'était passé.

Cette épouvantable catastrophe a causé la plus vive émotion en ville et a atterré tous les camarades de la victime qui ne comptait que des amis dans la brigade.

Stey, tout récemment marié, depuis trois ans à peine, et allié à une des plus laborieuses familles de Mende, laisse une pauvre jeune veuve qu'on dit enceinte.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 26 février 1876.

Naissances.

Delord, Jean-Baptiste, rue des Augustins ; Mignot, Marie, faubourg Cabessut ; Jean, Henri, rue Nationale ; Alazard, Emile, faubourg Saint-Georges ; Périer, Julienne, rue Nationale.

Mariages.

Burgalières, Jean-Pierre et Costes, Marie ; Gagnebé, Bernard et Ibert, Herminie-Ant. B. ; Delom, Julien et Laborie, Louise ; Girma, Jean-Pierre et Ducas, Herminie Marie-L ; Pinot, Jules-Georges et Sadoulet, Anne.

Décès.

Barrières, Marie, veuve Miquel, propriétaire, 45 ans, aux Ramoneux ; Constant, Jean-Alain-Victor, 30 mois, place Clément-Marot ; Barrat, Guillaumette, épouse Cayrac, 75 ans, rue du Coin-de-Lasté ; Rigal, Marguerite, épouse Tulet, 70 ans, à Péchagol ; Luzorgues, Anne, 15 ans, rue Bousquet.

Pour la chronique locale A. Layton.

Chronique religieuse

M. Victor Pelletier tente une défense de son dernier écrit sur Mgr Dupanloup. Il cherche à atténuer le triste effet produit par ses accusations inconcevables. Il n'a dit-il, attaqué l'illustre évêque d'Orléans qu'au point de vue politique.

M. Pelletier a beau se défendre, ses protestations ne servent qu'à faire de plus en plus ressortir l'énormité d'un acte que S. Em. Mgr l'archevêque de Paris a traité de scandale, dans une lettre récemment publiée et que nous reproduisons :

Paris, le 23 février 1876.

Monsieur le chanoine,

J'ai reçu vos deux lettres, ainsi que la protestation du chapitre que j'approuve pleinement.

J'avais résolu d'abord de ne rien répondre ; mais connaissant l'exaltation de votre esprit, j'aurais lieu de craindre que vous ne prissiez mon silence pour une approbation tacite.

Je regarde votre publication comme un véritable scandale que je vous engage à réparer. Un tel acte serait coupable et répréhensible dans tous les temps ; mais pour se le permettre dans le moment actuel, il faut qu'un prêtre n'ait pas le moindre sentiment des malheurs de notre sainte mère l'Eglise.

Vous voudrez bien, monsieur le chanoine, vous abstenir désormais de venir prêcher dans mon diocèse. Je vous retire à cet égard toute faculté donnée précédemment.

Recevez, monsieur le chanoine, l'assurance de mon dévouement en Notre-Seigneur.

J.-HIPPOLYTE, cardinal GUIBERT, archevêque de Paris.

Un cercle pour les professeurs et les étudiants a été ouvert à l'université catholique d'Angers.

Le pape a reçu Mgr Mermillod pour chercher une solution aux difficultés pendantes avec la Suisse. Mgr Mermillod ne sera rappelé que s'il n'y a pas d'autre moyen d'applanir le différend.

La R. P. Jean-Jacques Carboy, premier

assistant des prêtres de la Miséricorde, est mort à Paris, après une vie qui l'a signalé comme l'un des meilleurs ouvriers apostoliques.

Une messe d'inauguration a été dite, le 3 mars, à la chapelle provisoire de Montmartre. La bénédiction a été donnée par Mgr le cardinal Guibert.

Résignons-nous, mes frères. Jusqu'à son dernier jour, Sarcey, le tolérant Sarcey, poursuivra le catholicisme de sa haine la plus franche.

Jusqu'à la fin, il nous décochera ses traits barbelés, et nous inondera d'une prose qu'il voudrait rendre mordante.

Partout et toujours, Sarcey restera Sarcey. Ce n'est pas là une petite besogne.

Quel homme ! quel génie ! quels pommons ! Rien ne lui échappe ; et les sermons de charité, et les bonnes œuvres, et les questions théologiques, et patati et patata, il aborde tout, il écrase tout, il pulvérise tout.

Encore une fois, quel homme ! C'est une avalanche, c'est un ouragan, c'est une trombe, c'est un cornet à bouquin.

Résignons-nous, mes frères.

Henri NADAL.

Dernières nouvelles

Versailles, 6 mars 1876.

Les résultats des scrutins de ballottage sont presque entièrement connus. Sur 102 élus, il y a 55 républicains dont 10 à 15 radicaux, et une quinzaine de la nuance centre gauche. En même temps que ces 70 républicains, ont été élus vingt-sept bonapartistes, une dizaine de légitimistes et quelques conservateurs constitutionnels. Le scrutin d'hier est, surtout remarquable par le caractère militant de la plupart des bonapartistes que les électeurs ont envoyé à la nouvelle Chambre. Si l'on songe au caractère non moins militant de bon nombre de républicains élus, il est facile de prévoir que les séances orageuses ne manqueront pas au cours de la législature qui va s'ouvrir.

L'élection du duc Decazes à Paris a été vue avec une satisfaction générale.

Il faut aussi noter le succès de MM. de Larocheoucauld-Bisaccia, Albert de Mun, Anisson-Duperron et Dutilleul.

Parmi les élus radicaux, on remarque MM. Duportal, Talandier, Naquet et Raspail. C'est ce dernier qui, en sa qualité de doyen d'âge, ravira à M. Thiers l'honneur de présider la première réunion de la Chambre.

On est toujours d'accord pour porter M. Jules Grévy à la présidence. Les questeurs seront, selon toute probabilité, MM. Noël Parfait, de Tillancourt et le colonel Denfert-Rochereau.

Il y a eu aujourd'hui chez M. Calmon une réunion de députés du centre gauche.

L'extrême-gauche a tenu de son côté une réunion fort importante, puisqu'il y a été décidé, en opposition à l'avis de M. Jules Simon, qu'il fallait maintenir pour demain le projet de réunion générale de tous les députés républicains. M. Lepère a été chargé de conférer à cet égard avec les bureaux de la gauche. Dans le cas où ceux-ci persisteraient dans leur opposition, l'extrême-gauche prendrait sur elle de convoquer la réunion générale dont il s'agit.

M. Jules Simon, qui, dit-on, reflète en ceci les sentiments et l'opinion de M. Thiers, combat le projet en question par le motif qu'il tend à donner à M. Gambetta la direction générale du parti, ce qui serait, à son avis, dangereux et prématuré. M. Gambetta, qui n'est pas sur ce point de l'avis de MM. Thiers et Jules Simon, est bien décidé à aller demain à la réunion générale qu'il a provoquée et à y prononcer un grand discours.

Dépêche Télégraphique

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 7 mars, 2 h. soir.

Les négociations entre M. Dufaure et M. Casimir Périer pour la formation du nouveau ministère sont entièrement rompues.

Une note officielle, communiquée aux journaux par l'agence Havas, dit que le nouveau cabinet sera seulement formé après la constitution des bureaux des chambres.

M. Dufaure reste chargé de la mission de composer un cabinet.

Bourse de Paris.

Paris, 7 mars 1876.

Rente 3 p. %... 67.40
4 1/2 p. %... 95.50
5 p. %... 104.40

Faits Divers

LA CRUE DE LA SEINE.

Le mouvement d'ascension des eaux continue, quoique avec plus de lenteur. L'étiage au Pont-Royal marque 5 mètres 90 centimètres. Les caves de l'Hôtel-Dieu sont complètement envahies. L'eau s'élève dans les caves des maisons du quai de l'Hôtel-de-Ville, au n° 8, à 40 centimètres ; au n° 64, à 1 mètre. On compte quai Napoléon 11, 40 centimètres ; au 13, 1 mètre ; au 15, 60 centimètres. Il en est de même quai de Béthune. Dans la rue Basse-des-Urcins, les caves ont de 1 mètre à 1 mètre 80 centimètres d'eau.

Des ouvriers, sous les ordres de M. Laforest, architecte, enlèvent à la hâte tous les objets qui se trouvent dans le pavillon sud des Tuileries. On craint que cette partie du palais, ne soit submergée comme en 1872, où l'eau s'y élevait à 2 mètres 50 centimètres. L'imprimerie du Moniteur universel, qui Voltaire, a été envahie ; deux pompes appartenant à l'établissement, fonctionnent sans relâche pour dégager les sous-sols. Sur le quai d'Orsay, l'eau a pénétré dans les sous-sols de la manufacture des tabacs, aux numéros 61 et 62, toutes les caves de la rue Surcouf sont remplies d'eau.

A Passy, rue Hérod, deux puissantes pompes à vapeur mettent à sec la chaussée ; une troisième pompe à vapeur, appartenant au service municipal, a été établie route de Versailles, près de la rue des Pâtures. Elle aspire directement l'eau à la bouche d'égoût ; elle doit marcher jour et nuit. Deux pompes à bras fonctionnent au même endroit. Près du chemin de fer d'Orléans, dans les rues Watt et du Chevaleret, un passeur avec un bateau conduit les personnes qui veulent rentrer chez elles. A Bercy, la situation est toujours grave : le quai est entièrement submergé jusqu'à une grande distance. La circulation des piétons ne s'effectue plus que sur des passerelles établies sur des tréteaux.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 791^e livraison (4 mars 1876). Texte : La conquête blanche (Californie), par M. William Hepworth Dixon. 4875. Texte et dessins inédits. — Douze dessins de E. Riou, E. Ronjat, A. de Bar, B. Bonnafoux, Taylor, J. Féral et P. Sellier.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 170^e livraison (2 mars 1876). Texte : Le bonheur de Françoise, par M^{me} Colomb. — Les pêcheurs, par M. Deherrypion. — Une croisière autour du monde par Belin de Launay. — A travers la France : Doullens, par A. Saint-Paul. Dessins de A. Marie, Riou, Mathieu, Riou et Taylor.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Revue Britannique.

Sommaire des matières de la livraison de Février. Economie. — Climatologie. — Sylviculture. — La question du déboisement. Mémoires historiques. — Le journal de M. Charles Greville. Art dramatique. — Les reminiscences d'un vieil habitué. — Le théâtre italien. Géographie politique et commerciale. — Le chemin de fer de la soie. Biographie. — Economie financière et politique. — Les Rothschild. Romans. — Un drame en mer. Littérature dramatique. — Pygmalion et Gathée, comédie en trois actes. Littérature internationale. — Un problème littéraire. — Les funérailles du général Moore. Revue militaire. — Chronique. Poésie.

Correspondance de la Revue Britannique.

Correspondance d'Allemagne. — Bismark et le comte d'Arnim. — Autobiographie de Karl Guskow. — Illustrateurs allemands. — Statue de Cornélius. — Tableau de Mackart. — Réforme orthographique allemande. — Statistique des associations ouvrières. Correspondance d'Amérique. — Cuba, l'Espagne et les Etats-Unis. — Le Congrès. — Production de métaux précieux. — Une vieille loi. — Mauvais matériaux, mauvaise construction. Correspondance d'Orient. — Le service militaire en Turquie. — La dette ottomane. — La légende de l'ours et du secrétaire d'ambassade. — Le chapitre des prodromes. — Les oranges de la reine de Chypre. — Mission de MM. Cave, Outrey et Scialoja en Egypte. Correspondance de Londres. — Liquidation de la correspondance de janvier. — Les préludes de la session dans la presse. — La croisade de la mère Stewart. — Mort de John Forster. — Un poète oublié. — Jonas le Pêcheur. — Biographies et romans. — L'impératrice des Indes. — Ouverture de la session. — Discours du trône. — Théâtres. — Anne de Boleyn. — Handel. — Nouvelles, Revues, etc., etc. Chronique scientifique.

Chronique et Bulletin bibliographique. — A nos maîtres. — Mystificateurs et mystifiés de la politique. — Souvenir de l'année 1818. — Les plumes. — La Satire du XIXe siècle. — Le registre de La Grange. — Un Réve. — Romans. — Littérature hollandaise. — La Floride. — Miscellanées. — Concerts. — Théâtres. — L'Etrangère, etc., etc. Paris, 30 boulevard Haussman.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 36 (4 MARS 1876) M. Herbert Spencer et M. Cairnes. — Argelder, sa vie et ses travaux, par M. Schönfeld. — La culture des terrains salés, par M. Gaston Gautier. — Bulletin des Sociétés savantes. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 36 (4 MARS 1876) L'instruction primaire à Paris; le rapport de M. Girard. — Les tragédies romaines de Shakespeare, par M. Paul Stapfer. — M. Patin, par M. Charles Bigot. — Causerie littéraire. — Académie française; réception de John Lemoine. — La semaine politique. (On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole de médecine, à Paris.) Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr. Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. —

Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr

Nos prévisions se sont réalisées; les nouvelles œuvres de Jules Klein: Cerises Pompadour, valse, Radis Roses? mazurka, et la marche patriotique France Adorée! obtiennent à Paris et dans toute la France un grand et légitime succès.

On ne peut pas dire du maître qu'il se répète: il se renouvelle. En effet, jamais l'auteur des valse célèbres Fraises au Champagne, Patte de Velours, Lèvres de Feu, Pazza d'Amore, Cuir de Russie, des polkas brillantes Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, et des mélodies ravissantes « Rayons perdus » et « Soupir et Baiser » n'a été mieux inspiré qu'en signant la valse Cerises Pompadour, la délicieuse mazurka Radis Roses? et la marche France Adorée.

Nous ne saurions terminer sans recommander à nos lecteurs un quadrille étourdissant de verve et de brio, composé sous le titre de: Jules Klein-Quadrille, et sur les œuvres les plus populaires de l'illustre compositeur, par Deransard, chef d'orchestre de Valentin.

On reçoit franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains: 3 fr. pour le Quadrille; 4 fr. 70 c. pour les Mélodies) à Colombar, Editeur, rue Vivienne, 6, à Paris.

L'EXPLORATEUR.

Géographique et Commercial.

Sommaire du 24 février. — L'expédition de M. Largeau à Ghadamès. — Etablissement anglais de la Gambie. — Navigations européennes sur les côtes occidentales d'Afrique en dehors des navigations portugaises. — Les ingénieurs géographes et la carte de France: leur origine. — Les procès mixtes en Egypte. — Règlement d'organisation judiciaire. — Regence de Tripoli.

Bulletin des Sociétés: Nouvelle exploration en Australie; congrès international des orientalistes; traversée de l'Afrique par le lieutenant Cameron; Société de géographie de Londres; M. Magary; Société géographique de Hollande; l'expédition scientifique hollandaise à Sumatra; les îles Philippines; un explorateur zélandais; Société de géographie de Vienne. Informations: Danemark; Angleterre; Belgique; Italie; Afrique orientale; Afrique équatoriale; la Russie dans l'Asie centrale; Perse; Chine; Japon; Océanie; les Français aux Etats-Unis; voyages d'études autour du monde; télégraphie; nécrologie. Bureaux, 24 et 26, passage Colbert, Paris.

LE PLUS HARDI DES GUEUX

Sous ce titre paraît, dans l'Opinion, un grand roman de mœurs et d'aventures.

PAR M. Alfred ASSOILLANT.

Le brillant et spirituel romancier a écrit, spécialement pour l'Opinion, cette œuvre mouvementée, où l'histoire et la fiction se disputent la curiosité du lecteur. Nous rappelons que l'Opinion publie six pages tous les jours, sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 16 fr. par trimestre. Les souscripteurs sont priés de dire s'ils désirent l'édition du soir ou celle du matin.

Adresser lettres et mandats à l'Administrateur, 3, rue Coq-Héron, Paris.

La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour: l'une publie les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, GUSTAVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative à résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en disant à ses lecteurs Cinqante-deux compositions avec l'accompagnement: depiano, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyable de 5 fr.

Nous sommes convaincus que la Chanson du Jour et le Conservatoire populaire du Chant ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des Nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez GIRMA libraire à Cahors.

JOURNAL DES JEUNES MÈRES

Le Journal des Jeunes Mères existe depuis trois ans. Il a été comblé de récompenses de toute sorte: c'est bien réellement une des plus utiles publications de notre époque.

Les jeunes femmes y trouveront des modes de l'enfance, des patrons découpés, des gravures de vêtements des conseils pour l'éducation physique et morale des enfants, des conseils pour les placements financiers, des causeries, de la littérature, des nouvelles et des romans moraux.

Le Journal des Jeunes Mères donne en prime à ses abonnés, moyennant une augmentation de cinq francs seulement:

Le Journal de la Vie Domestique, la plus complète et la plus variée des REVUES DE FAMILLE.

Adresser les Mandats à M. Henry Bellaire,

71, rue des Saints-Pères. — Paris.

ENVOI FRANCO DE NUMÉROS SPÉCIMENS.

Le premier volume de l'Histoire de France illustrée de Michelet, publiée par l'éditeur Lacroix, 13 faubourg Montmartre est complet avec les livraisons 12 et 13, c'est un magnifique livre de près de cinq cents pages.

Ces dernières livraisons contiennent une préface de Michelet qu'il a laissée avant de mourir; écrite, après que son œuvre a été terminée, elle relie les trente années de son histoire de France.

Comme illustrations, elles représentent le vrai portrait de Michelet, ainsi qu'une belle allégorie de l'histoire sous les traits d'une femme qu'entourent des scènes des diverses phases de la France.

Du reste, le succès de cette splendide publication augmente avec chaque livraison.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente vendredi, par séries hebdomadaires à 45c. une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippin, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malé-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

L'ART MODERNE

Revue mensuelle avec gravures à l'eau-forte.

M. Marc de Montifaud qui vient de faire paraître une réédition populaire de son livre si curieux: Marie-Magdeleine, ainsi que les Voyages aux états et empire de la lune et Voyages aux états et empire du soleil, de Cyrano de Bergerac, est le rédacteur en chef d'un des plus beaux journaux de ce temps: « L'Art moderne. » Cette importante publication paraît tous les mois dans le format in-4° colombier, et donne deux feuilles de texte et trois eaux-fortes inédites, hors texte; chaque année formera donc un beau volume de quatre-vingt-seize pages et de trente-six eaux-fortes. Nous pouvons déjà signaler dans les livraisons parues:

La Naissance d'Aphrodite, de Bonnegrace, exécutée par Monnin. — Danaë, de Charbonnel, par lui-même. — L'Art du moulin, de Tanguy, par lui-même. — Chloé, de Jules Lefebvre, par Monnin. — Les Grigoux, de Charbonnel, par lui-même. — L'Amateur des tableaux, de Léyendeker, par Catelain. — Erasme, d'Holbein, par H. Lefort. — Réverie, de Laforestier, par A. Masson. — Sous bois, près Provins, de Guérard, par lui-même. — La Poésie à l'hôpital, de Monnier, par lui-même. — Une bonne Femme, de Flameng, par Lucas. — Environs de Caen, d'Hervier, par lui-même, etc., etc.

Les articles sont signés: Jules Claretie, bibliophile Jacob, Olympe Audouard, Marc de Montifaud, Armand Silvestre, etc.

Deux eaux-fortes splendides sont données en prime aux abonnés: les Musiciens de la noce, de Charbonnel; la Basse-cour, d'Hanoteau, gravée par son élève, M. Tessier.

Bureaux: 49, Chaussée-d'Antin, Paris.

L'Exposition universelle de Philadelphie, qui passionne le commerce anglo-américain, et qui complera 2,000 exposants français, va bientôt s'ouvrir. A ce sujet on annonce comme devant paraître rue Saint-Honoré, 338, à Paris, en l'imprimerie Jouaust, un des futurs exposants, et sous ce double titre: L'Exposition illustrée de Philadelphie — The Philadelphia Exhibition, illustrated, une Revue bi-mensuelle rédigée en français et en anglais. Les annonces seront aussi publiées dans ces deux langues; double et fructueuse publicité qui sera fort appréciée du monde industriel. Nous engageons donc nos lecteurs à demander, par carte postale ou par l'envoi d'une carte de visite, le prospectus anglo-français illustré de cette intéressante et curieuse publication.

Crédit foncier de France.

Emission à 495 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements: aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

ACHÉTEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE Economie réelle. — Garanties sérieuses. — Boltes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût. — Une des plus anciennes et des plus renommées Maisons de Fabrication Robert Amiel, Ecole d'Horlogerie, 64, Rue, 70, Besançon, seule ville française de production. — Montres publiées par les Eglises, Hôtels de Ville, etc. — On demande des représentants, villes, cantons, etc.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Laytou.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOPLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT. ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

MALADIES de la VESSIE guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par les SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. Blayn, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.



8 fois sur 10 les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les Perles d'essence de térébenthine du docteur CLERTAN. Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou pas. Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes. L'essence de térébenthine, devant être rectifiée avec des soins très spéciaux, se méfier des imitations, et comme garantie d'origine exiger sur chaque flacon la signature CLERTAN. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies.

MALADIES de POITRINE PHTHISIE BRONCHITE, RHUMES TOUX OPINIÂTES succès certains, guérison rapide par le GRESSON B. DUPUY Remède infailible contre les MALADIES CHRONIQUES; puissant DÉPURATIF végétal du SANG et des HUMEURS. 3.50 Lire la brochure délivrée gratis. 3.50 Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

LE JOURNAL DU DIMANCHE Recueil Littéraire et Illustré paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique. ABONNEMENTS: Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs. Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris. Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées. Trente-quatre volumes sont en vente Le volume broché, pour Paris 43 fr. id. pour les Départements. fr.

TABLEAU DES DISTANCES nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC. Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.